

Jean-Charles Terrassier, Philippe Guillou

# Guide pratique de l'enfant surdoué

12<sup>e</sup>  
édition



Repérer et aider les enfants précoces

# Guide pratique de l'enfant surdoué

Composition : Maryse Claisse

Couverture : Julien Josset

©1998 ESF éditeur  
SAS Cognitia  
20, rue d'Athènes  
75009 Paris

12<sup>e</sup> édition 2019

ISBN 978-2-7101-3718-4



[www.esf-scienceshumaines.fr](http://www.esf-scienceshumaines.fr)

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>a, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit, ou ayants cause, est illicite » (art. L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Jean-Charles Terrassier – Philippe Guillou

# Guide pratique de l'enfant surdoué

*Repérer et aider les enfants précoces*

12<sup>e</sup> édition mise à jour





# TABLE DES MATIÈRES

<b>Préface de la 12<sup>e</sup> édition</b> .....	9
<b>Présentation</b> .....	11
<b>Historique</b> , Jean-Charles Terrassier .....	13
L'Éducation nationale et les enfants surdoués.....	13
Les récents progrès de l'Éducation nationale .....	16
Les associations pour les enfants intellectuellement précoces .....	19
Les premières classes pour enfants intellectuellement précoces .....	20
Les médias ? .....	21

## **Première partie** ***Les caractéristiques du surdouement***

<b>1. Découvrir l'enfant surdoué</b> , Philippe Guillou.....	27
Qu'est-ce qu'un surdoué ? .....	27
Les signes extérieurs... ..	29
Les tests de QI .....	30
<b>2. Les caractéristiques de l'enfant surdoué</b> , Philippe Guillou.....	37
Les points communs au niveau affectif.....	37
Les points communs au niveau intellectuel .....	38
Les points communs au niveau relationnel.....	40
<b>3. Les différents types de surdoués</b> , Philippe Guillou.....	41
Les différences dues au QI .....	41
Les Créatifs.....	43
Les Surdoués et les Talentueux.....	43
Complément : les cas particuliers .....	44

<b>4. L'évolution du surdoué</b> , Philippe Guillou .....	49
Le risque d'échec scolaire .....	49
Les risques psychologiques.....	51
La vie adulte .....	53

**Deuxième partie**  
***L'éducation du surdoué***

<b>1. Passer les tests de QI</b> , Jean-Charles Terrassier .....	59
Où les passer ? .....	59
Quels tests ? .....	60
Exemples de test : WISC-III, WISC-IV, WISC-V .....	61
Faut-il informer les parents des résultats obtenus par l'enfant ? .....	66
Faut-il informer l'enfant de ses résultats ? .....	67
La valeur thérapeutique de l'examen psychologique .....	68
Pour un suivi psychologique du développement de l'enfant .....	69
Les idées à transmettre au surdoué.....	70
<b>2. L'éducation scolaire</b> , Philippe Guillou.....	71
Les adaptations nécessaires.....	72
Le système français .....	73
<b>3. L'éducation à la maison</b> , Philippe Guillou .....	77
L'éducation émotionnelle.....	77
L'éducation intellectuelle.....	83
<b>4. Compléments : quelques théories psychologiques</b> , Philippe Guillou...	87
La psychologie évolutionniste .....	87
Nos deux cerveaux .....	90
L'École de Palo Alto ( ou « Collège Invisible »).....	91
La PNL (programmation neuro-linguistique).....	95
<b>Conclusion</b> , Jean-Charles Terrassier .....	99
<b>Postface</b> , Philippe Guillou .....	103

## **Annexes**

Récréation, jeux piégeux, Jean-Charles Terrassier .....	107
Textes légaux et commentaires .....	118
Petites phrases.....	122
Les associations spécialisées .....	125
Sources, références bibliographiques et remerciements .....	131
Glossaire des termes et des personnes.....	136
Récréation, jeux piégeux : les réponses.....	141



# Préface

## de la 12<sup>e</sup> édition

*Au fil des éditions successives de ce livre, il est de plus en plus évident que l'attitude de l'Éducation nationale évolue à l'égard des enfants intellectuellement précoces. Après de longues années d'indifférence, puis de résistance, elle a admis que ces enfants existent et qu'il est nécessaire de répondre à leurs besoins si l'on veut cesser de les conduire trop souvent à des difficultés et à l'échec.*

*Il aura fallu plus de 30 ans pour que la première association centrée sur l'éducation des enfants précoces, l'ANPEIP que j'ai fondée en 1971 avec quelques parents et quelques enseignants, parvienne à faire « prendre en mains » par l'Éducation nationale ce dossier qui relève de sa responsabilité. D'autres associations, créées par la suite et dont la plupart sont issues de l'ANPEIP, ont contribué à cette prise de conscience et aident les parents d'enfants en difficulté.*

*Le droit à la diversité commence à s'inscrire dans les textes officiels et, il faut l'espérer, dans l'esprit de ceux qui doivent les appliquer. L'enseignement uniformisé qui règne en France depuis des décennies n'a en rien favorisé l'égalité des chances. Bien au contraire, les enfants d'origine sociale modeste sont de moins en moins nombreux à accéder aux études de haut niveau. L'uniformité à l'école accentue l'inégalité des chances.*

*Une commission sur « la scolarisation des élèves intellectuellement précoces » a travaillé en 2000-2001 sous l'autorité de l'inspecteur d'académie Delaubier. Le rapport rendu public le 28 mars 2002 par le ministre de l'Éducation nationale présente des conclusions et des propositions que nous analysons et commentons plus loin dans cet ouvrage.*

*Dans ce livre, nous présentons les derniers textes officiels sur lesquels les parents peuvent s'appuyer lorsqu'ils demandent au système éducatif de répondre à la précocité de leur enfant.*

*La formation des divers personnels de l'Éducation nationale commence à s'inscrire dans la réalité. Ainsi, en 2002-2003, ai-je été sollicité officiellement par l'académie de Nice pour animer des conférences-débats auprès d'élèves professeurs des écoles, auprès de leurs formateurs et auprès des psychologues scolaires. Le même dispositif s'est mis en place dans diverses académies. À ce propos, une récente circulaire (octobre 2007) étend la formation à l'ensemble du personnel enseignant, ce qui constitue une avancée dans la mesure où les recommandations de cette circulaire seront appliquées. Cependant, ce texte incite encore à attendre qu'un enfant ait des difficultés évidentes pour, éventuellement, être identifié précoce par un bilan psychologique.*

*L'enquête internationale PISA sur l'évolution des niveaux scolaires met en évidence une baisse très nette des compétences des élèves en France. Longtemps niée par l'Éducation nationale, cette réalité commence à être assumée. Ainsi, la direction de l'évaluation de l'Éducation nationale observe une baisse du niveau dans les trois matières de base – lecture, orthographe et calcul – entre 1987 et 2007 chez les élèves de CM2. Les résultats des enquêtes PISA de 2015, publiés en 2016, confirment ce triste bilan qui concerne autant le secteur littéraire que mathématique et scientifique. En réponse, on allège les programmes, et les enseignants s'adaptent au faible niveau de leur classe. En conséquence, de plus en plus d'enfants à haut potentiel sont déçus par une école qui ne répond pas à leurs besoins. Plus on allège les programmes scolaires, plus on augmente la proportion d'enfants précoces dans un tel contexte.*

*Autre question essentielle mais que nous n'avons pas l'ambition de traiter ici : est-ce que l'école actuelle répond au défi de préparer les enfants à un monde à la technologie galopante et envahi par l'intelligence artificielle ?*

*Cette précocité est une chance, certes, mais elle fragilise l'enfant lorsque le contexte scolaire et social l'ignore ou la réprime. Outre ce décalage social, l'enfant précoce vit également des décalages internes car sa maturité affective et sa maîtrise motrice sont rarement à la mesure de son développement intellectuel. Tous ces décalages constituent la « dyssynchronie », terme qui décrit le développement hétérogène spécifique et normal des enfants intellectuellement précoces. Une réponse éducative adaptée doit prendre en compte ces dyssynchronies.*

*Ce terme « dyssynchronie » que j'ai créé et présenté pour la première fois en 1977 lors du 2<sup>e</sup> congrès mondial pour les enfants « gifted and talented » à San Francisco est maintenant couramment utilisé dans les textes de l'Éducation nationale ainsi que par les enseignants, les psychologues et les parents.*

*Depuis 2012, il est présent dans Le Petit Larousse, ce qui témoigne de sa diffusion et de son utilité, et constitue également une reconnaissance des enfants précoces et de leurs particularités.*

*Certains auteurs de langue anglaise ont adopté ce concept et son contenu en le dénommant « asynchrony ». Certains auteurs français ont également adopté la dénomination « asynchronie » dans leur sillage.*

*Je persiste à penser que le terme « dyssynchronie » que j'ai créé après réflexion est mieux à même d'alerter sur le fait que la précocité a de multiples avantages mais qu'elle comporte également des risques de difficultés spécifiques.*

*Ce livre permet de mieux comprendre et aider les enfants précoces en respectant leur personnalité et en connaissant les contextes dans lesquels ils doivent s'insérer. Leur équilibre et leur épanouissement dépendent de la liberté d'exprimer leur intelligence.*

Jean-Charles TERRASSIER

# Présentation

*« D'une certaine façon, je suis moins intéressé par le poids et les circonvolutions du cerveau d'Einstein, que par le fait de savoir que d'autres, disposant du même talent, ont passé leur vie dans des champs de coton et des magasins de bonbons. »*

Stephen Jay Gould, biologiste américain

Les enfants surdoués (ou intellectuellement précoces) représentent 5 % d'une classe d'âge. Ils proviennent de tous les milieux sociaux et de toutes les régions. En quantité, sur les 60 millions de Français, cela fait 3 millions de surdoués : vous avez une chance sur 20 d'en faire partie, idem pour votre enfant. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène marginal, et on ne peut considérer les surdoués comme des *bêtes de cirques* exceptionnelles.

Ces millions de personnes présentent des caractéristiques communes, ont vécu les mêmes étapes, les mêmes contraintes. Certaines le vivent très bien ; mais il suffit d'un rien, d'un problème annexe pour que ce surdouement devienne une croix très lourde à porter pouvant notamment entraîner l'échec scolaire au niveau de la 3<sup>e</sup> (14 ans environ).

L'origine de ces échecs n'est pas directement liée au surdouement, mais bien à la réaction de l'entourage, et au système éducatif qui, par son inadéquation, est leur ennemi principal. Le but de ce livre est de le démontrer, et puis surtout d'expliquer comment on peut permettre à un surdoué de réussir.

Structure :

Vous trouverez ci-après l'historique du sujet en France, par Jean-Charles Terrassier, et puis deux parties principales :

- *la première décrit les caractéristiques du surdouement,*
- *la seconde étudie les solutions éducatives à mettre en place.*

Chacune de ces parties se subdivise en chapitres avec parfois des compléments, qui permettront à ceux qui le souhaitent d'aller plus loin au niveau théorique.

Dans les annexes, vous trouverez des jeux de logique et de réflexion pour vous permettre de vous amuser en famille, des textes légaux, des références et des adresses utiles.

Philippe GOUILLOU



# Historique

Jean-Charles Terrassier

## L'Éducation nationale et les enfants surdoués

Pour aider les enfants précoces, il est indispensable de connaître les réactions de l'Éducation nationale et des écoles dans lesquelles ils vont devoir s'intégrer. Nous allons voir qu'ils ne sont pas forcément les bienvenus, ni leurs parents d'ailleurs. Plus d'un quart de siècle de péripéties vous édifiera.

Fin 1971, peu après la fondation de l'Association Nationale pour les Enfants Surdoués ou Intellectuellement Précoces (ANPES = ANPEIP), j'ai écrit au ministre de l'Éducation nationale de l'époque, M. Olivier Guichard, pour évoquer les difficultés vécues par ces enfants dans le système éducatif. Ce ministre, fort surpris, me répondit que les enfants surdoués n'avaient pas de problèmes et que seuls l'intéressaient les enfants en difficulté, ceux qui étaient en retard. Digne réponse républicaine et apparemment démocratique !

À sa décharge, il convient cependant de rappeler qu'en ce temps-là, nous étions au point zéro de l'information en France. De plus, ce que nous propositions semblait se situer à contre-courant des orientations de l'après-68.

L'opposition à notre action se fondait sur trois types d'arguments :

- *les enfants surdoués ou précoces, ça n'existe pas*
- *ou bien, s'il y en a, ils s'en sortiront toujours*
- *et de toute façon, ce sont sûrement des enfants de bourgeois.*

Dans ce livre, nous verrons qu'ils existent – j'en ai examiné plus de 5 000 – que, souvent, ils sont en difficulté et qu'ils apparaissent dans tous les milieux sociaux.

Curieux paradoxe : ceux qui prétendaient défendre l'égalité et la démocratie argumentaient qu'il n'y avait pas d'enfant surdoué issu des « masses populaires » !

Dans les années 1970, à l'époque où René Haby imposait le tronc commun dans les collèges, les notes scolaires furent interdites car coupables de mettre en évidence le niveau des enfants dans chaque matière et donc les différences entre les enfants. Aux notes s'étaient substituées des appréciations souvent imprécises, ne permettant pas de situer le niveau relatif de l'enfant. Les désillusions furent fréquentes au niveau des paliers d'orientation, dont celui de la fin de 5<sup>e</sup>, lorsque les parents étaient avertis au dernier moment qu'en définitive, le niveau de leur enfant imposait de le diriger vers un CAP.

Cette attitude utopique ayant fait ses preuves (d'utopie), les enseignants en revinrent progressivement à la pratique des notes. Ce fut d'abord un retour timide, avec une notation en 5 niveaux (A, B, C, D, E) et puis comme décidément cette échelle manquait de finesse, on vit fleurir des + et des – éventuellement adjoints aux lettres, ce qui aboutissait à une échelle à 15 niveaux.

Depuis, vous l'avez constaté comme moi, les notes sur 10 ou sur 20 sont à nouveau en vigueur dans bon nombre d'écoles, et celles-là, tout le monde les comprend.

Cette tentative, ratée heureusement, n'est que l'un des aspects de l'attitude globale du système éducatif qui tente de dissimuler, de nier la diversité des enfants.

Or, n'importe quel psychiatre vous dira que le déni de la réalité relève de la psychose, de la folie. Cependant, ce déni ayant clairement un intérêt utilitaire pourrait aussi bien s'inscrire dans une manipulation perverse pour justifier le caractère aveuglement uniforme du système éducatif. L'espoir fou était de supprimer cette diversité encombrante en supprimant les notes. Autant espérer faire disparaître la température en supprimant les thermomètres.

Après les notes scolaires, ce sont les tests de développement intellectuel auxquels s'attaque l'Éducation nationale. Car ils sont bien contrariants de mettre en évidence la diversité des potentiels. Ainsi François Bayrou a tenté, dans ses propositions pour l'école, de réduire le rôle des conseillers d'orientation psychologues à celui d'informateurs sur les sections et les métiers. En supprimant les tests qu'ils pratiquaient normalement en 6<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>, l'Éducation nationale se met à l'abri du sentiment de culpabilité et des remords qu'elle pouvait éprouver (?) lorsqu'un enfant en difficulté scolaire témoignait d'un brillant potentiel dans les tests. Pour elle, dorénavant, la question est simplifiée : les enfants doués, ce sont ceux qui ont de bonnes notes, les autres sont forcément pas doués ! Encore un problème résolu !

Mais revenons à la chronologie. Au milieu des années 1980, le ministre de l'Éducation nationale d'alors, Jean-Pierre Chevènement fit savoir à la ronde qu'il était décidé à faire le *pari de l'intelligence* dans l'Éducation nationale. Inattendu ! Je contactai le ministre, et le chef de Cabinet me reçut aimablement pour m'expliquer que, bien sûr, il faudrait faire quelque chose pour les enfants surdoués, mais que Jean-Pierre Chevènement avait déjà fait beaucoup en disant vouloir promouvoir l'intelligence dans le système éducatif.

En effet, il y avait bien longtemps qu'il n'en avait plus été question, j'en convins.

## ► *L'ouverture*

1986 fut l'année de l'ouverture et de l'espoir.

Pour la première fois, le ministère de l'Éducation nationale sous René Monory s'intéressait au sort des enfants précoces et me demanda d'élaborer un projet de classes adaptées. Remis au ministère dès novembre, il fut rapidement accepté et l'on me proposa de le réaliser à Nice, puisque Niçois je suis. Le recteur et

L'inspecteur d'académie collaborèrent au projet de façon efficace puisque la première classe pour enfants intellectuellement précoces fut ouverte en septembre 1987 à l'école primaire « Las Planas » à Nice.

Une grande première pour la France.

Chaque année, une classe nouvelle fut créée, les enfants s'épanouissaient et pouvaient progresser enfin selon un rythme plus rapide, adapté à leur potentiel. L'évolution des enfants témoignait de la validité des tests qu'ils avaient passés avant l'admission. Trois années positives s'écoulèrent, mais la quatrième...

### ► *La fermeture*

En 1990, Lionel Jospin, nouveau ministre de l'Éducation nationale, décréta qu'il fallait stopper les admissions dans les classes pour enfants précoces.

Pourquoi ?

Parce qu'il croyait avoir imaginé une réforme de l'école qui allait enfin répondre aux besoins de tous les enfants, qu'ils soient rapides ou lents. Lionel Jospin reprit même nos propres termes, le *Droit à la Diversité*, pour présenter sa réforme des cycles.

L'école maternelle et primaire serait désormais découpée en trois cycles avec la possibilité de parcourir en deux ans les cycles de trois ans, mesure que nous approuvions (quand je dis nous, il s'agit de l'ANPEIP avec moi).

Cependant méfiant, car déjà échaudé, j'écrivis au ministre, avant même la sortie du texte de sa réforme pour lui demander de laisser subsister les dérogations pour l'admission précoce au cours préparatoire.

Que croyez-vous qu'il advint ?

Il les supprima toutes en affirmant que les institutrices de grande section de maternelle avaient pour devoir d'apprendre à lire et à écrire à ceux des enfants qui en étaient capables ! Mission quasi impossible bien sûr.

En juin 1992, sous le ministre suivant, Jack Lang, le directeur des Écoles annula l'interdiction car on lui avait fait remarquer qu'elle était nuisible !

Dorénavant, il n'y a plus de condition d'âge pour être admis en CP. Il suffit que l'enfant montre qu'il est prêt aux apprentissages et la dérogation peut être accordée dans l'école même (voir textes officiels en fin d'ouvrage).

Conséquence de l'erreur : tous les enfants précoces qui ont eu 5 ans en 1990 ou 1991 ou même 1992, car le texte a paru trop tard, ont été interdits de CP, sauf lorsque les parents pouvaient leur offrir l'école privée.

De plus, dans le texte définitif de la réforme des cycles, l'enfant précoce ne pouvait plus prendre qu'une année d'avance dans l'un des cycles et non dans chaque.

En théorie, l'école primaire actuelle est encore régie par cette réforme.

En pratique, la routine et l'inertie ont gagné. La souplesse d'adaptation face à l'enfant qui était prévue par l'éclatement de la classe rigide n'est pas encore au rendez-vous.

Et François Bayrou ? Oui, il a apporté sa contribution. Ainsi, dans le nouveau règlement du Bac qu'il a édicté, il oblige les candidats qui n'ont pas encore 17 ans à faire une demande spéciale de dérogation auprès du recteur pour obtenir le droit de se présenter à l'examen. Normal, les candidats précoces y réussissent à plus de 90 % ! Fort heureusement, les recteurs répugnent à interdire le Bac à ceux qui y réussissent le mieux.

Depuis 25 ans, nous demandons que les futurs enseignants, lors de leurs études, soient quelque peu formés à identifier, comprendre et aider les enfants précoces qu'ils auront dans leurs classes. Résultat : à la suite du rapport Delaubier, l'Éducation nationale a mis en place une information sur les élèves intellectuellement précoces dans plusieurs IUFM.

Cependant, certains avouent honnêtement que c'est ainsi qu'ils ont été sensibilisés et ont évolué dans leur attitude. Les mieux sensibilisés sont ceux qui ont eux-mêmes des enfants précoces et sont confrontés au devoir moral et affectif de leur permettre une scolarité heureuse.

Un tableau bien sombre, sans exagération, fondé sur des faits, et j'en passe.

Allons, encore une perle : en réponse à une question écrite posée par un député que nous avons sensibilisé, le ministre répondit en affirmant qu'en effet le système éducatif répond mal aux besoins des enfants précoces mais qu'il songeait à alléger les programmes !

Il se peut que vous trouviez mon ironie, ou mon humour, déplacés face à la grave question humaine dont je traite. Comprenez que l'humour et l'ironie sont parfois le moyen d'exprimer l'inacceptable autrement que par une colère primaire.

Les enfants doués également y ont recours parfois pour arriver à supporter l'insupportable.

« *Vous croyez que c'est facile* », m'avait répondu le recteur Gautier, qui fut souvent mon interlocuteur au ministère. En effet, entre les besoins des enfants, ceux des enseignants, ceux des syndicats et ceux des politiques, lesquels ont le plus de poids pour infléchir l'évolution du système ?

## **Les récents progrès de l'Éducation nationale**

*« Il n'est pas possible de rester indifférent et inactif devant le désarroi d'élèves qui, tout en disposant de potentialités intellectuelles indiscutables, se trouvent en difficulté à l'école. »*

L'auteur de ce texte est bien l'Éducation nationale. Il introduit les conclusions du rapport sur « la scolarisation des élèves intellectuellement précoces » issu du travail d'une commission animée par l'inspecteur d'académie Delaubier et créée à l'initiative de Jack Lang.

## ► *Le rapport Delaubier*

Ce rapport a été présenté publiquement le 28 mars 2002 par le ministre de l'Éducation nationale et reste accessible sur le site Internet : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (48 pages).

Nous ne présenterons ici que ses conclusions principales et les textes officiels parus au BO qui peuvent être utiles aux parents. La lettre « Flash » du ministère datée du 3 avril 2002 résume bien sa position que nous commentons brièvement point par point.

Le rapport Delaubier estime que le seuil de la précocité se situe à un QI de 130 points (2,3 % des élèves), alors que l'expérience montre qu'à partir d'un QI de 125 points (5 % des élèves), un enfant a besoin que l'on prenne en compte sa précocité. Selon le rapport, un tiers des élèves précoces ne posent pas de problème particulier. Les autres, les deux tiers, sont en décalage avec le système éducatif et sont confrontés à des difficultés scolaires allant jusqu'à l'échec. Le rapport tend à attribuer la responsabilité de cet échec « *aux enfants précoces qui souffriraient de manques et de carences graves* » et non pas à la réponse inadaptée du système éducatif. Le rapport préconise les mesures suivantes en faveur des élèves intellectuellement précoces :

- améliorer la connaissance de ces enfants en favorisant la recherche sur ce thème et en réalisant des études sur le parcours et le devenir de ces jeunes ;
- mettre en œuvre une prévention efficace, avec une sensibilisation des enseignants aux signes d'alerte et recours aux tests par les psychologues scolaires (à mon avis, un point faible du dispositif : faut-il attendre que les difficultés soient évidentes pour commencer à s'intéresser à l'enfant ? Mieux vaudrait une prévention qu'une remédiation. Le problème de l'identification reste entier) ;
- mieux accompagner les familles par la mise en place d'un point d'accueil dans chaque inspection académique ;
- répondre aux difficultés rencontrées dès l'école primaire par les réseaux d'aide (RASED), les classes à plusieurs niveaux et la pédagogie différenciée ;
- faire respecter (enfin) la réforme des cycles qui permet une prise d'avance scolaire à l'école élémentaire et ouvrir la possibilité de réduire de 4 à 3 ans la scolarité au collège (circ. n° 2002-74, voir textes légaux) ;
- susciter l'intérêt de l'élève par des activités différentes et plus complexes ;
- intégrer l'étude de la précocité intellectuelle au programme de formations initiale et continue des enseignants pour mieux les former à prendre en charge la diversité (circ. n° 2003-50, voir textes légaux) ;
- définir des stratégies globales et cohérentes de la maternelle à l'université pour répondre aux besoins des élèves à fort QI signalés en difficulté.

Le ministère a donc adopté des dispositions très positives que je préconisais depuis 1971 avec l'ANPEIP, particulièrement sur le respect de la diversité, la possibilité d'une prise d'avance scolaire et la formation des enseignants.

Le saut de classe restera la seule réponse pour une prise d'avance car le ministère n'envisage pas la possibilité d'ouvrir des classes adaptées au rythme de progression des enfants précoces. La possibilité pour les familles dont l'enfant pose problème d'avoir un interlocuteur désigné dans chaque académie est un point très positif.

Le point faible de cette stratégie reste la question de l'identification, car de multiples études ont montré qu'il est difficile d'identifier pour les enseignants au moins 50 % des enfants précoces, même après une formation adéquate. Beaucoup de psychologues scolaires, fort occupés par ailleurs, disent avoir d'autres priorités.

### ► *La circulaire du 17 octobre 2007*

La circulaire n° 2007-158 du 17 octobre 2007, parue au *BO* n° 38 du 25 octobre 2007 et signée par le directeur de l'enseignement scolaire par délégation du Ministre, résume la position actuelle de l'Éducation nationale.

Cette dernière rappelle que « la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit, dans son article 27 codifié 321-4, une meilleure prise en charge des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières et qui montrent aisance et rapidité dans les activités scolaires, notamment par des aménagements appropriés ».

Avec une vision très optimiste de la réalité scolaire actuelle, elle affirme que « l'école apporte des réponses prenant différentes formes, associées ou pas : approfondissement et enrichissement dans les domaines de grande réussite, accélération du parcours scolaire, dispositifs d'accueil adaptés ». À l'ANPEIP, c'est ce que nous demandons depuis 1971 et qui n'est appliqué que dans un nombre très limité d'établissements.

Mais pour proposer des réponses appropriées, encore faudrait-il identifier les enfants intellectuellement précoces. Beaucoup, sans être en difficulté évidente, se conforment à une demande scolaire minimale pour eux pendant des années. Cette situation les démotive et ne les prépare en rien à des études ultérieures plus exigeantes.

Selon ce texte, un élève précoce ne sera « détecté » – je préfère le terme « identifié » – que lorsqu'il aura des difficultés évidentes, « y compris d'ordre comportemental ». Mieux vaut donc être insupportable en classe pour avoir une chance de voir sa précocité reconnue.

La circulaire présente cependant des aspects positifs car elle propose de généraliser la formation de l'ensemble du personnel enseignant, des psychologues scolaires, des conseillers d'orientation-psychologues et des inspecteurs des premier et second degrés, « mobilisés » par les recteurs et les inspecteurs

d'académie. Elle incite à une meilleure communication avec les parents. Les IUFM devront réaliser ces formations, aidées par « des associations dont certaines représentent une expertise précieuse en la matière ».

L'Éducation nationale montre maintenant une certaine ouverture d'esprit face à une problématique qu'elle a longtemps niée. Souhaitons que le même état d'esprit s'exprime dans toutes les écoles afin d'éviter les situations bloquées que l'on constate encore trop souvent au détriment des enfants.

C'est pourquoi les parents informés resteront les mieux placés pour percevoir la précocité de leur enfant et lui permettre de l'exprimer en utilisant les opportunités nouvelles.

## **Les associations pour les enfants intellectuellement précoces**

Elles sont apparues et se sont développées pour venir en aide aux enfants précoces et à leurs parents, mais également pour attirer l'attention de l'Éducation nationale sur l'inadaptation du système éducatif, et sur la nécessité d'une formation des maîtres et des psychologues.

Au cours des années, l'ANPEIP<sup>1</sup>-France, fondée en 1971 a incité les membres des diverses régions à créer des ANPEIP régionales, pour répondre de façon plus directe aux besoins locaux. Ainsi sont nées l'ANPEIP-Nord, l'ANPEIP-Est, l'ANPEIP-Paris qui a engendré l'IAS<sup>2</sup>, l'ANPEIP-Centre, l'ANPEIP-Sud-Ouest, l'ANPEIP-Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse, ainsi que l'ANPEIP-Vésinet qui a ensuite pris son indépendance sous l'intitulé AFEP<sup>3</sup>. La fédération des ANPEIP comprend maintenant 25 associations régionales en France et outremer, agréées par l'Éducation nationale.

Par ailleurs, l'ALREP<sup>4</sup> organise des camps de vacances depuis la fin des années 1970.

Les compétences et les bonnes volontés que ces associations réunissent peuvent aider les parents à se sentir moins seuls, à trouver une école positive, à trouver un psychologue compétent. Certaines proposent des sorties et des séjours, organisent des conférences publiques. Elles abordent la recherche et la formation des maîtres en attendant que l'Éducation nationale remplisse enfin cette mission qui est la sienne.

---

1. Association Nationale pour les Enfants Intellectuellement Précoces.

2. Info Actions Surdoués.

3. Association Française pour les Enfants Précoces.

4. Association Loisir-Rencontre pour les Enfants Précoces.

L7 : Non, ce n'est pas 10 jours, car sinon le lendemain, soit le 11<sup>e</sup> jour, il couvrirait tout le bassin. C'est le 19<sup>e</sup> jour qu'il couvrira la moitié du bassin.

L8 : Non, ce n'est pas 10 francs, car alors la carafe coûterait 110 francs. Total 120 francs. Le bouchon coûte 5 francs.

Formalisation algébrique :

Nous savons :  $B + C = 110$  et  $C = B + 100$  ; d'où :  $C = 110 - B = B + 100$  ;

Alors  $B + B = 110 - 100$  donc  $2B = 10$  d'où  $B = 5$

L9 : Simplement, le train qui tourne à droite passe en gare 10 minutes après celui qui tourne à gauche. Il emporte les voyageurs arrivés pendant ces dix minutes alors que l'autre train emporte ceux qui sont arrivés pendant les 50 minutes précédentes.

L10 : Même s'il n'a vraiment pas de chance, l'homme élégant est certain d'avoir au moins 2 gants de la même couleur s'il en prend 3 au hasard.

L11 : La dame a demandé la moitié des œufs qui étaient dans le panier et la fermière s'est aperçue qu'il en avait un nombre impair. Plutôt que de couper un œuf en deux, elle a proposé de mettre la moitié d'un œuf en plus.

L12 : L'homme qui est derrière ne voit donc pas 2 disques rouges car il dirait alors qu'il a forcément un bleu. Il voit donc soit 2 bleus, soit 1 bleu et 1 rouge.

L'homme du milieu qui a entendu cette réponse connaîtrait sa propre couleur s'il voyait un disque rouge sur l'homme devant lui.

Comme il ne peut le faire, l'homme qui est devant est certain d'avoir un disque bleu.

L13 : Il suffit de prendre 1 pièce du 1<sup>er</sup> sac, 2 pièces du 2<sup>e</sup>, 3 pièces du 3<sup>e</sup>, etc., et de les poser ensemble sur le plateau. Il y aura donc  $1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 = 21$  pièces sur le plateau. Le poids attendu est donc de 210 grammes.

Mais il manquera autant de grammes qu'il y aura de fausses pièces, ce qui désignera à coup sûr le numéro du sac.

*Remarque* : on utilise dans ce cas un codage pour apporter de l'information.

L14 : 1<sup>re</sup> pesée : vous placez 27 pièces sur un plateau, et 27 de l'autre, et mettez de côté les 26 qui restent. Si l'un des plateaux monte, vous savez que la fausse pièce est là. Sinon, elle est parmi les 26 restantes.

2<sup>e</sup> pesée : 9 pièces sur chaque plateau, et 8 ou 9 non pesées. Même raisonnement.

3<sup>e</sup> pesée : 3 pièces sur chaque plateau et 2 ou 3 non pesées.

4<sup>e</sup> pesée : 1 pièce sur chaque plateau, et éventuellement 1 pièce non pesée.

*Remarque* : ce problème est plus simple si vous le proposez avec 81 pièces car  $81 = 3^4 (= 3 \times 3 \times 3 \times 3)$

L15 : Le défunt était un piètre mathématicien car il n'avait légué par erreur que les 17 dix-huitièmes de ses voitures ( $1/2 + 1/3 + 1/9 = 17/18$ ).

L'arrangement permis par la voiture prêtée n'est pas exact mathématiquement.

L16 : Le câble s'élèvera à 16 cm tout autour de la terre.

Il est amusant de constater que quelle que soit la longueur d'une circonférence, son rayon augmente de 16 cm chaque fois que l'on ajoute 1m à la circonférence.

Démonstration :

$$P \text{ (circonférence)} = 2 \pi r \text{ (rayon)} \rightarrow r = P / 2 \pi$$

En rajoutant 1 à P on obtient  $r' = (P + 1) / 2 \pi$

$$\text{Et } r' - r = [(P + 1) / 2 \pi] - [P / 2 \pi] = [(P + 1) - P] / 2 \pi = 1 / 2 \pi \approx 0,159$$

L17 : 1<sup>e</sup> méthode : on calcule la position de la voiture B au moment où la mouche va la rejoindre et on en déduit la distance qu'elle a parcourue sur ce premier trajet. On fait ensuite de même avec la position de la voiture A, etc. (Bon courage !)

2<sup>e</sup> méthode : les voitures vont rouler 3 heures avant de se croiser, or la mouche vole à 300 km/h. Elle aura donc parcouru 900 km !

L18 : L'information apportée par la dernière précision (« l'aînée est blonde ») est qu'il n'y a qu'une aînée, et pas des jumelles. Le fait que le facteur ait eu besoin de cette précision indique que le doute était possible, et donc que les 2 informations précédentes laissaient 2 possibilités, une avec des jumelles plus âgées, une avec une aînée unique.

On calcule d'abord les produits égaux à 36, et on en fait la somme :

Produits	Somme
1 x 1 x 36	38
1 x 2 x 18	21
1 x 3 x 12	16
1 x 4 x 9	14
1 x 6 x 6	13
2 x 2 x 9	13
2 x 3 x 6	11
3 x 3 x 4	10

Il n'y a qu'un seul cas présentant 2 possibilités : c'est pour le total 13 avec une solution avec des jumelles (1 x 6 x 6) et une avec une aînée (2 x 2 x 9). Cette dernière solution est donc la bonne.

L19 : « Quel bâtiment m'indiquerait votre frère si je lui demandais où ont lieu les épreuves du bac ? »

Et bien entendu, le lycéen doit aller vers l'autre bâtiment.

Il s'agissait en quelque sorte de multiplier la réponse du menteur par celle du non-menteur pour aboutir à une indication fautive ( car  $+ x - = -$  et  $- x + = -$  , les ennemis de mes amis sont mes ennemis).